

Direction des Ressources Humaines

Numéro du Poste:

Date de validation de la fiche de poste

(DRH): 23/01/2019

Date de proposition de modification :

VR/V0

Quotité du temps de travail : 100%

AGENT TECHNIQUE CHARGE DE L'ENTRETIEN ET DE L'EXPLOITATION DES ROUTES

Catégorie C

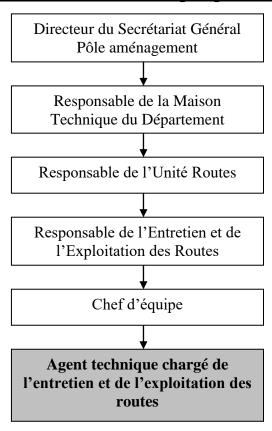
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux Niveau de régime indemnitaire : 2

Finalités de la fonction

Participer à l'exécution de la politique d'entretien et d'exploitation des routes départementales sur son territoire

Exécuter divers travaux d'entretien courant et de réparation de la voirie

Positionnement dans l'organigramme



Relations externes au service

Au Département :

Direction des Infrastructures Agents de la Maison Technique du Département

Tous services en tant que besoin

Hors Département :

Usagers de la route Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic Direction interdépartementale des routes

Activités

Réaliser les travaux en régie (entretien des chaussées, ouvrages, dépendances et équipements) Poser les protections, balisages et signalisations temporaires de chantiers Exécuter des travaux de terrassements, de déblaiements et d'autres travaux divers nécessaires à la bonne tenue du domaine public routier

Participer au décaissement ou à la démolition de chaussées, et à la réalisation du corps de chaussée

Poser les produits de revêtement des chaussées

Assurer l'entretien et le nettoyage des espaces et voies publics

Réaliser en prévention, des patrouilles de surveillance de l'état du réseau routier afin de déclencher des actions curatives en cas de besoin

Détecter les dysfonctionnements et les dégradations des ouvrages (ouvrages d'art et d'assainissement) de la voie publique (chaussée, signalisation, éclairage public...)

Effectuer la pose ou la remise en état de la signalisation horizontale (marquage au sol) et verticale (panneaux, feux...), du mobilier urbain...

Intervenir rapidement et assurer un appui logistique pour les situations d'urgence : sécuriser les lieux, favoriser l'écoulement du trafic, nettoyer la chaussée ...

Assurer la viabilité hivernale (salage, déneigement)

Assurer l'entretien et la maintenance courante de l'outillage et du matériel

Participer ponctuellement aux tâches d'entretien et de maintenance des bâtiments

Responsabilités et contraintes particulières de la fonction

Garantir aux usagers la pratique et la sécurité du réseau routier départemental en toutes circonstances quelle que soit la saison

Respecter les consignes en matière d'hygiène et de sécurité et les normes portant sur les activités, les matériels et les produits

Assurer la continuité de l'activité opérationnelle en respectant le régime d'astreinte permettant une mobilisation rapide en cas de nécessité (accident de la route, intempéries, manifestations diverses...).

Assurer des fonctions variées liées aux saisons et aux caractéristiques des territoires

Compétences requises pour le poste

Permis, habilitation ou titres spécifiques: Permis C (poids lourd)

Certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (CACES) ou formation assurée par l'employeur

| Compétences techniques | Connaissance | Maîtrise | Expertise |
|--|--------------|----------|-----------|
| | | | |
| Entretien et exploitation de la voirie : techniques, | | v | |
| réglementation, matériels et matériaux utilisés | | Λ | |
| Procédures de signalisation du danger (principes, | | v | |
| normes, techniques) | | Λ | |
| Conduite d'engins de travaux publics | X | | |
| Règles d'hygiène et de sécurité | X | | |

| Compétences relationnelles | Souhaitée | Indispensable |
|---------------------------------|-----------|---------------|
| | | |
| Disponibilité | | X |
| Travail en équipe | | X |
| Sens du service public | | X |
| Gestion des imprévus | | X |
| Adaptation, réactivité | | X |
| Autonomie, savoir rendre compte | | X |
| Aisance relationnelle | X | |

Caractéristiques

Résidence administrative : à définir

Temps complet

Horaires de travail : 39h/semaine + RTT (horaires de travail décalés)

Travail le dimanche et jours fériés : OUI

Port de charges : OUI

Port d'équipement de protection individuelle : OUI

Port de vêtement de travail : OUI

Astreintes: OUI

Moyens spécifiques : NON Déplacements sur le département : OUI Nombre de points de NBI: NON

Facteurs d'évolution du poste à deux ans (à remplir le cas échéant)

| Activités nouvelles | Compétences requises | Evolution des moyens ou des conditions de travail |
|---------------------|----------------------|---|
| | | |
| | | |
| | | |